

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2023

Vers une trajectoire agricole durable : 17 propositions pour des systèmes alimentaires plus résilients

Le 29 juin 2023, dans le cadre de la concertation sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles lancée par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, France urbaine, composée de plus de 50% de communes rurales, a dévoilé 17 propositions pour développer des modèles agricoles résilients et durables.

Sécheresses, inondations, risques sanitaires, pollution de l'air et de l'eau, érosion de la biodiversité... Le secteur agricole est confronté à des vulnérabilités croissantes. Un agriculteur sur deux pourrait partir à la retraite dans les dix ans. Face à ces incertitudes, il faut construire une trajectoire positive, adapter les pratiques de production et de consommation et soutenir les producteurs vers un modèle durable. Ce défi est majeur mais réalisable.

Les grandes villes, agglomérations et métropoles entendent renforcer leur action et plaident pour l'alliance des territoires. Conservation, transformation, logistique, restauration collective, coopération avec les lycées agricoles, préservation du foncier... toutes innovent et font le pari de la coopération entre espaces urbains, périurbains et ruraux pour remodeler les systèmes alimentaires.

Dans cette contribution, les élus identifient 5 enjeux : soutenir la commande publique, réformer le système d'aides, consolider l'accès au foncier, renforcer les projets alimentaires territoriaux et soutenir de nouveaux écosystèmes.

Ils formulent 17 propositions pour repenser l'accompagnement des pratiques et privilégier des modèles durables, garantissant la juste rémunération des producteurs et l'accès à des produits de qualité y compris pour les plus vulnérables. Parmi elles :

1. Introduire une exception alimentaire et agricole dans la commande publique ;
2. Accroître le soutien financier aux pratiques agroécologiques ;
3. Pérenniser le financement des projets alimentaires territoriaux et introduire dans les territoires volontaires des autorités organisatrices de l'alimentation durable ;
4. Renforcer les coopérations dans la gouvernance des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et des schémas stratégiques ;
5. Consolider les modèles de portage foncier en vue de mieux accompagner les transmissions et reprises.

« Nos grandes villes ont un rôle à jouer, en lien étroit avec les producteurs. Nous mobilisons la commande publique pour transformer l'ensemble du système alimentaire. Une véritable transition est possible. Elle s'engage dans de nombreux territoires. Les agricultrices et agriculteurs qui nourrissent les territoires urbains ne sont pas de simples producteurs mais des acteurs essentiels pour préserver l'environnement, la biodiversité et la santé humaine. Ils doivent être soutenus. » a déclaré Audrey Pulvar, adjointe à la Maire de Paris, co-présidente de la commission « Stratégies alimentaires territoriales » de France urbaine.

Pour Christian Grancher, Vice-président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, co-président de la commission « Stratégies alimentaires territoriales » de l'association « *Le renouvellement des exploitants est un enjeu auxquels sont confrontés tous nos territoires. Une partie des agriculteurs de demain aura grandi dans nos territoires urbains. Nous travaillons à construire des coopérations fortes pour trouver des porteurs de projet mais nos actions doivent être confortées par des orientations nationales et européennes fortes et ambitieuses.* ».

Les conclusions des différents groupes de travail missionnés par le Ministre ouvrent des pistes. Les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles, réunis au sein de France urbaine, appellent l'Etat à prendre en compte leurs propositions, au profit d'une approche territorialisée, à tracer des orientations de long terme, basées sur les données scientifiques disponibles. Une réponse durable et transparente, prenant en compte les vulnérabilités économiques, environnementales et sociales, est indispensable.

Quelques chiffres clés

10 à 12 % : c'est l'inflation sur les produits alimentaires en 2022.

7€ : c'est la part qui revient aux agriculteurs, à la pêche et à l'aquaculture sur 100€ de consommation alimentaire.

18% : c'est la part de ménages agricoles sous le seuil de pauvreté.

8 millions : c'est le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire en France.

10 Mds € : ce sont les aides de la Politique agricole commune allouées à la France.

1,1 Md € : c'est le coût des pollutions agricoles de l'eau.

50% : c'est la surface du territoire national occupée par les terres agricoles en 2020. Elle était de 72% en 1950.

400 000 : c'est le nombre d'exploitations agricoles en France en 2023. Ce nombre a été divisé par quatre en 50 ans.

1 exploitant sur 5 : c'est le nombre d'exploitants âgés de 60 ans ou plus.

Contact presse

Benoît CORMIER

b.cormier@franceurbaine.org

06 40 86 45 38



@France urbaine